

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°25-2025

Agroalimentaire

JDE (Jacobs Douwe Egberts) Peet's à Andrézieux-Bouthéon (Loire) : grâce aux syndicats, les salariés ont gagné !

Après 15 jours de grève déterminée, les salariés du site JDE Peet's d'Andrézieux-Bouthéon viennent d'obtenir une victoire majeure face à leur direction. Cette mobilisation, initiée le 23 septembre dernier, a permis d'imposer des avancées salariales conséquentes et durables pour l'ensemble du personnel.

Début septembre, le groupe JDE Peet's annonçait 422 millions d'euros de bénéfices et plus de 300 millions reversés aux actionnaires.

Face à ces chiffres indécents, la section CFDT du site forézien avait demandé une augmentation exceptionnelle de 250 € par mois, en dehors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), afin d'assurer une juste répartition des richesses créées par le travail collectif.

La direction n'avait alors proposé qu'une prime de 1000 euros et refusé une augmentation salariale en dehors de ces N.A.O.

Face à ce mépris, les salariés ont décidé collectivement d'entrer en grève le 23 septembre. Malgré les tentatives de division et les pressions, la solidarité est restée intacte. L'usine tournait au ralenti car plus de 80% des salariés embauchés étaient grévistes.

Cette mobilisation est exceptionnelle à plusieurs égards : par le nombre de salariés grévistes et par la tenue exemplaire de ces mêmes grévistes : aucune dégradation matérielle, ni aucun heurt n'ont été constatés malgré la longévité du conflit !

De plus, la solidarité est restée entière même après l'assignation au tribunal des représentants syndicaux, démontrant la force du collectif. La direction, qui voulait contraindre, par l'action judiciaire, les grévistes à rouvrir le portail, a dû suivre les recommandations de la juge : ouvrir une médiation.

Cette demande de conciliation proposée par la CFDT et soutenue par la juge a porté ses fruits ! Grâce à la médiation de la DREETS, un accord a pu être trouvé ce 8 octobre à 16H :

- +160 € nets par mois pour tous les salariés ;
- +1500 € de prime exceptionnelle, incluant les intérimaires.

Cet accord marque une reconnaissance du travail de toutes et tous et prouve que l'unité et la détermination paient.

Cette victoire est celle de la solidarité, de la cohésion et du courage.

Les salariés de JDE Peet's Andrézieux ont démontré que rien n'est jamais impossible quand on se bat ensemble pour sa dignité.

La CFDT Agri-Agro tient à remercier chaleureusement l'ensemble des salariés mobilisés, ainsi que celles et ceux qui sont venus apporter leur soutien sur le rond-point et au tribunal.

Fait à Paris, le 10 octobre 2025

Contacts :

Émilie POMMIER-BUFFAT, Secrétaire fédérale : 06.07.61.44.96
Jérôme STRAVIANOS, Délégué syndical : 06.14.34.91.22
Presse : 06.89.04.25.27